

RAPPORT DE LA DEUXIÈME RÉUNION INTERSESSIONS DE LA SOUS-COMMISSION 1
(en ligne, du 1^{er} au 3 septembre 2021)

1. Ouverture de la réunion

M. Shep Helguilè (Côte d'Ivoire), Président de la Sous-commission 1, a ouvert la réunion. Il a souhaité la bienvenue aux délégués. Ensuite, le Secrétaire exécutif de l'ICCAT, M. Camille Jean Pierre Manel, a à son tour, souhaité la bienvenue aux participants et aux observateurs à cette deuxième réunion intersessions en ligne.

2. Nomination du rapporteur et organisation de la réunion

Le Sénégal a été désigné comme rapporteur.

L'ordre du jour a été adopté sans modification et figure à l'**appendice 1**.

Cette réunion intersessions de la Sous-commission 1 s'est tenue du 1^{er} au 3 septembre 2021. Le Président a rappelé les objectifs de cette deuxième session de la Sous-commission qui fait suite à celle de juillet 2021.

Le Secrétaire exécutif a décrit l'organisation de la réunion et a présenté les 23 Parties contractantes assistant à la réunion : Afrique du Sud, Angola, Belize, Brésil, Canada, Chine (R. P.), Corée, Côte d'Ivoire, Curaçao, El Salvador, États-Unis, Gabon, Ghana, Guatemala, Honduras, Japon, Liberia, Maroc, Mexique, Panama, Royaume-Uni, Sénégal, Trinité-et-Tobago et Union européenne. Il a également noté la participation de trois Parties, Entités et Entités de pêche non contractantes coopérantes (Bolivie, Guyana et Taipei chinois) et de deux Parties non contractantes (Jamaïque et Monténégro). Huit organisations non gouvernementales ont également assisté à la réunion : Associação de ciencias marinhas e cooperação – SCIAENA, Brazilian Association Of Fish Industries – ABIPECA, Global Tuna Alliance – GTA, International Seafood Sustainability Foundation – ISSF, Marine Stewardship Council – MSC, Pew Charitable Trusts – PEW, The International Pole & Line Foundation – IPNLF et World Wide Fund For Nature – WWF.

La liste des participants figure à l'**appendice 2**.

Une CPC a posé au Président une question sur la présentation des résultats de l'évaluation du thon obèse par le SCRS qui n'était pas prévue à l'ordre du jour de la réunion. Le Président a répondu que ce point serait abordé au point 4 de l'ordre du jour.

3. Examen de toute question soulevée par le rapport de la première réunion intersession de la Sous-commission 1

Le rapport de la réunion intersessions de juillet a été noté.

Le Président a rappelé les documents qui avaient été soumis avant la réunion actuelle, y compris que le Japon avait soumis une proposition d'amendement de la Rec. 19-02 (**appendice 3**). La Corée, six pays d'Afrique ainsi que IPNLF ont présenté des déclarations qui sont incluses aux **appendices 4 à 6**. L'Organisation pour la promotion d'une pêche thonière responsable (OPRT), qui s'était inscrite à la réunion sans toutefois y participer, a également soumis une déclaration, qui est jointe à l'**appendice 7**.

Le Japon a exprimé les raisons pour lesquelles il a soumis la proposition en rappelant que lors de la première session en juillet, il a été suggéré que le SCRS propose une certaine limitation des DCP à partir d'une date donnée. Les données historiques d'opérations sous DCP n'ayant pas été fournies par toutes les CPC concernées, ce qui l'a amené à proposer d'amender le paragraphe 31 de la Rec. 19-02 afin de repousser les limites de soumission de ces données au 31 décembre 2021 pour permettre au SCRS de procéder à leur analyse en 2022.

Plusieurs CPC ont appuyé cette proposition du Japon. Certaines ont précisé que le Comité d'application devra examiner la non-soumission de ces données par certaines CPC à la réunion annuelle de novembre 2021 et devra discuter des mesures éventuelles visant à interdire à ces CPC d'opérer sous DCP comme prévu par la Rec. 19-02. Le Japon a exprimé sa disposition à amender la proposition sur la base des discussions avec les CPC.

Ensuite, le Secrétariat a présenté le tableau des CPC ayant soumis les données requises : plans de gestion et données historiques de DCP.

Le Président a noté que plusieurs CPC ont soutenu l'amendement du paragraphe 31 de la Recommandation 19-02 lors des discussions, tandis que certaines CPC ont suggéré qu'elles soumettraient des commentaires à ce sujet. Le Président a préconisé que les CPC poursuivent les consultations bilatérales.

4. Examen du TAC de thon obèse pour 2022 et au-delà, et de l'albacore le cas échéant

Abordant ce point, le Président a demandé au Dr David Die, Coordinateur du Groupe d'espèce sur les thonidés tropicaux du SCRS, de présenter les résultats de l'évaluation du thon obèse de 2021.

Le Dr Die a affirmé que le Groupe a tenu en 2021 une réunion de préparation des données et une autre d'évaluation du thon obèse. Les résultats préliminaires de cette évaluation sont basés sur un certain nombre d'hypothèses, notamment la révision de l'âge maximal pour l'espèce, qui est estimé être à au moins 17 ans contre 15 ans avant, ainsi que la méthode de calcul du vecteur de mortalité naturelle à partir de l'âge maximum ; ce vecteur de mortalité naturelle modifié, ainsi que deux alternatives reflétant l'incertitude des estimations de l'âge maximum, ont affecté les estimations de la mortalité par pêche. Toutefois, les incertitudes sur la mortalité sont plus larges. Les projections tiennent compte des améliorations du recrutement, mais cela ne permet pas d'affirmer que la tendance du recrutement se confirmera. Ces résultats préliminaires ont indiqué que si le TAC de 2022 est fixé à 61.500 t au niveau actuel, cela permettra de se situer dans le quadrant vert en 2034.

Quelques CPC ont reconnu qu'il y a des signes d'amélioration du stock due à plusieurs facteurs, tout en notant que les résultats de l'évaluation restent préliminaires et doivent être confirmés lors de la prochaine réunion du Groupe d'espèce du SCRS du mois de septembre 2021. La plupart des CPC ont recommandé la prudence en ce qui concerne le TAC, car l'avis n'est pas encore complet et approuvé par le SCRS. En réponse à une question concernant les effets des changements dans le traitement des données dans l'évaluation, le Dr Die a reconnu que les résultats de l'évaluation pourraient sembler trop optimistes, étant donné qu'il n'y a pas eu de révisions majeures des données historiques depuis l'évaluation de 2018.

Une CPC a posé une question sur la collecte des données qui ont permis de d'estimer l'indice d'abondance des juvéniles utilisé dans l'évaluation.

Des CPC ont préconisé le renforcement des mesures de gestion en 2022, notamment les limites de captures et les mécanismes permettant de respecter le TAC et d'adopter une approche de précaution pour relever les défis.

D'autres CPC ont estimé que le TAC devrait être maintenu à 61.500 t en 2022 et ont demandé que des mesures équitables pour l'allocation du thon obèse soient prises par la Commission pour offrir des opportunités de pêche aux pays côtiers en développement. Une CPC a estimé que cette allocation devra être équitable et tenir compte de l'impact des DCP sur les juvéniles et sur les écosystèmes. La Sous-commission 1 a reconnu que le Groupe ne serait pas en mesure de convenir d'un TAC tant que l'avis scientifique à la Commission ne serait pas finalisé, mais a accepté de travailler en partant du principe que le TAC resterait à 61.500 t aux fins des discussions de cette réunion.

Plusieurs CPC ont noté que les critères de la Rés. 15-13 ne sont pas tous appliqués pour l'allocation du thon obèse et que seules les captures historiques restent le critère le plus déterminant et ont demandé l'utilisation de tous les critères de la Résolution.

Certaines CPC ont proposé la révision de la Résolution 15-13, mais certaines CPC ne partagent pas cet avis, car cette Résolution a été acceptée et couvre déjà tous les critères et que c'est le système d'allocation qui comporte des difficultés de mise en œuvre et nécessite des réformes structurelles permettant de rester dans le TAC adopté.

Une CPC a estimé qu'ouvrir une discussion en correspondance sur les critères d'allocation qui ont été mis en place au bout un long processus ne serait pas très indiqué et n'aurait pas de chance d'aboutir.

Le Secrétariat a précisé qu'une telle discussion par correspondance induirait une charge de travail supplémentaire insoutenable pour son personnel.

5. Clé d'allocation pour la distribution du TAC du thon obèse et de l'albacore le cas échéant

Une CPC a rappelé à la Sous-commission que l'albacore était également au centre de l'ordre du jour de la réunion et a exhorté les CPC à consacrer du temps à cette question. Le Président de la Sous-commission a invité le SCRS à présenter les résultats de l'évaluation de l'albacore en 2019 et du listao pour éclairer les discussions suite à la demande de deux CPC.

Deux CPC ont demandé que le Dr Gary Melvin, Président du SCRS, présente les résultats de l'évaluation de 2019 de l'albacore. La situation de l'albacore présentée montre que cette espèce n'est pas en surpêche, ni surpêchée, la probabilité du stock d'être dans le quadrant vert était de 54% contre 22% de probabilité d'être dans le quadrant rouge. Le SCRS avait recommandé une réduction des captures de juvéniles d'albacore et de thon obèse.

Une CPC a demandé que les données préliminaires de captures d'albacore soient fournies par le Secrétariat. Ce dernier a présenté le tableau des données de la tâche 1 d'albacore de 2020 sur la base duquel le Président du SCRS a affirmé que les captures ont augmenté depuis 2018, tout en précisant que celles de 2020 sont provisoires car elles n'ont pas encore été révisées par le SCRS.

Une CPC a attiré l'attention du Président de la Sous-commission sur la nécessité pour la Commission de prendre une décision sur l'albacore conformément aux points 17, 18 et 19 de la Rec. 19-02 de l'ICCAT.

Une CPC a demandé au Président du SCRS pourquoi il y a une augmentation des captures d'albacore et une baisse de celles de thon obèse. Le Président du SCRS a répondu qu'il y a plusieurs raisons qui peuvent expliquer ces différences.

Le Dr Die, Coordinateur du Groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux, a précisé que les deux espèces sont différentes : une plus grande quantité d'albacore est capturée par les engins de surface et une portion significative de la prise totale de thon obèse est capturée par les palangriers et les senneurs sous DCP, qu'une réponse plus complète pourrait être fournie après la prochaine réunion du Groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux.

En ce qui concerne le stock de listao, le Dr Die a affirmé qu'il n'y a pas eu d'évaluation complète du listao depuis 2014, mais des travaux sur la MSE ont été effectués, en rappelant qu'il y a deux stocks : le stock de l'Est et le stock de l'Ouest. Le tableau des captures de listao présenté par le Secrétariat montre une baisse des captures de listao en 2020, ce qui peut être expliqué par la baisse des captures sous DCP, et ce qui a pu avoir des effets sur les captures de thon obèse et d'albacore.

Une CPC a demandé que le SCRS mette à jour l'outil d'aide à la décision de 2018 qui démontrait l'impact de divers engins sur la biomasse du stock reproducteur et la PME, avant la réunion annuelle de 2021, si possible. Le Dr Die a répondu qu'il devrait être possible pour le SCRS de mettre à jour ce tableau avant la réunion annuelle de 2021, et si ce n'est pas le cas, cela pourrait être fait en 2022.

Le Dr Die a précisé que ces informations ont été présentées à Bilbao pour répondre à une demande de la Commission et a fourni les captures de petits thons obèses de 2015-2017 et 2010-2014. Il a affirmé que pendant cette première période 2010-2014, la plupart des engins, sauf les palangriers, capturent de petits thons obèses alors pour la période 2015-2017, il y a des captures significatives de juvéniles de thon obèse par les engins à lignes à main de l'Ouest des pêcheries brésiliennes et des senneurs.

Une CPC a demandé si ces captures de thon obèse par ces engins se sont poursuivies en 2018 et en 2019.

Le Dr Die a confirmé cela et a indiqué que ces informations disponibles ont été intégrées dans les modèles d'évaluation du thon obèse et de l'albacore à travers une ventilation de la proportion de juvéniles par engin.

La CPC ayant des engins à ligne à main pêchant le thon obèse a informé qu'elle a procédé au gel du nombre de ses navires et à la fermeture de la pêche.

Le Président de la Sous-commission a considéré que la priorité doit être accordée au thon obèse sur lequel il préconise de recentrer les discussions notamment le problème de l'allocation en faisant remarquer que 78% des captures de thon obèse sont réalisées par les CPC réalisant des captures importantes figurant au tableau du paragraphe 3 de la Rec. 16-01, contre 22% pour les autres CPC.

Le Secrétariat a déclaré qu'il pourrait présenter les captures de thon obèse déclarées par les CPC le dernier jour de la réunion tout en précisant que les CPC ne déclarent pas toutes leurs captures et que certaines CPC les déclarent mensuellement et d'autres trimestriellement.

Plusieurs CPC ont déclaré que l'allocation du thon obèse n'est pas équitable et qu'aucun lien ne doit être établi entre l'amélioration du stock et la réallocation au profit des CPC en développement. Pour cette raison, elles n'approuvent pas le point de vue de certaines CPC qui considèrent l'amélioration du stock de thon obèse comme une condition à la réallocation.

Le Président du SCRS s'est posé la question de savoir comment résoudre ce problème d'allocation du thon obèse. Une CPC a demandé si un tableau d'allocation pouvait être fourni et une autre CPC s'est interrogée sur les critères qui seraient utilisés à cet effet. Une CPC a demandé de revenir sur les suggestions concernant les CPC qui ne figurent pas dans le tableau.

Une CPC a exprimé dans son commentaire son désaccord sur l'application des critères d'allocation de la Rés. 15-13 qui sont nombreux et qui ne sont pas toujours pleinement pris en compte dans l'allocation en citant l'exemple des critères 11) et 12) de cette Résolution, relatifs à la contribution socio-économique des pêcheries pour la CPC et à la dépendance des États côtiers de ces stocks et a demandé qu'ils soient pleinement pris en considération au moment de l'allocation du thon obèse.

Plusieurs CPC ont signalé que les critères de l'ICCAT sont globaux et qu'il est nécessaire de prendre en compte les droits et obligations des pays en développement et particulièrement pour la pêche artisanale. Une CPC a indiqué qu'un niveau seuil de capture devrait être fixé pour figurer dans le tableau.

Le Secrétariat a présenté le document « Aperçu rapide des informations contenues dans les plans de pêche des thonidés tropicaux ». Plusieurs CPC ont remercié le Secrétariat d'avoir rapidement rassemblé ces informations. Certaines CPC ont proposé des corrections et des modifications au tableau afin de soutenir les discussions ultérieures sur l'allocation. Certaines d'entre elles ont souligné que la base ou le point de départ des discussions sur la question de l'allocation du thon obèse devrait être la Rec. 16-01. Il a été convenu que le Secrétariat et les CPC travailleraient à affiner ce document afin qu'il puisse être utilisé pour guider de manière informelle la poursuite des discussions sur les allocations, mais qu'il ne serait pas considéré comme un document officiel ni comme une partie du compte-rendu. Une CPC a ajouté que la Commission doit tenir compte des intérêts des pays en développement, mais que tous les pays doivent faire des efforts pour parvenir à un accord.

Le Secrétariat a suggéré aux CPC de fournir des observations ou modifications à apporter au tableau et a indiqué qu'il fournirait un tableau révisé le deuxième jour de la réunion afin d'en définir la structure et que celui-ci serait distribué aux membres de la Sous-commission 1 afin qu'ils puissent le remplir avant la réunion annuelle.

Une CPC s'est déclarée préoccupée par le fait que la Sous-commission 1 n'avait pas progressé davantage dans les discussions sur l'albacore, mais une autre CPC a estimé que les discussions sur l'albacore ne seraient pas très utiles en l'absence de nouvelles informations sur le stock.

Dans sa synthèse du point 5 de l'ordre du jour, le Président de la Sous-commission a relevé que la nouvelle évaluation indique que le thon obèse se trouve dans une situation meilleure et a conclu que l'allocation du thon obèse devra tenir compte de tous les critères de la Rés. 15-13, y compris les prises historiques entre autres critères, pour répondre aux aspirations des pays en développement, côtiers en particulier, ainsi que de l'impact des engins sur les écosystèmes.

6. Examen des limites de capacité possibles à la lumière de la clé de répartition

Lors du deuxième jour de la réunion, le Président a ouvert les discussions sur le point 6 et 7 de l'ordre du jour et a invité le Secrétariat à présenter le tableau qui avait été révisé sur la base des discussions et commentaires de la journée précédente.

La plupart des CPC ont fait des commentaires sur ce document révisé en notant que le tableau est très utile comme base de discussion, mais qu'il doit refléter le statut de chaque CPC et être complété avec les limites de capture de la Rec. 16-01 et la période de référence des captures et qu'il doit être corrigé sur la base des informations que les CPC fourniront au Secrétariat dans la dernière version du tableau.

Une CPC a avancé des idées de mesures de gestion de la capacité qui pourraient être le gel global des grands senneurs et palangriers au niveau de 2015, l'interdiction de transferts de nouveaux navires venant des autres océans (par exemple du Pacifique) et l'interdiction de l'immatriculation de navires étrangers par les CPC et le gel des navires d'appui.

Plusieurs CPC ont estimé que cette proposition comporte des points très intéressants pour discussion, mais ont regretté que les critères d'allocation qui sont liés à la question des capacités ne soient pas pris en compte. Plusieurs CPC ont estimé que le gel de la capacité globale porterait atteinte aux droits des pays en développement disposant de peu de capacité de pêche, et à leurs aspirations à participer à la pêche. Ils ont estimé que c'est aux CPC et Entités de pêche réalisant des captures importantes de réduire leurs capacités de pêche en relation avec la réallocation du thon obèse.

Des CPC ont estimé qu'il serait plus approprié de limiter d'abord les capacités avant de réallouer le thon obèse. Une CPC a précisé que le gel des capacités réduirait les captures des autres thonidés tropicaux. Une CPC a suggéré que la réallocation des limites de thon obèse se fasse avant qu'un effort optimal soit défini et ajusté à ces limites.

Plusieurs CPC réalisant des captures importantes ont exprimé leur disposition à une réallocation du thon obèse qui ne serait que progressive parce qu'elles ont eu à consentir des sacrifices lorsque le TAC est passé de 85.000 t à 65.000 t avec une baisse des capacités de pêche notamment pour les palangriers. Une de ces CPC a ajouté que l'allocation est plus envisageable lorsque le TAC augmente.

Plusieurs CPC ont proposé une mesure intérimaire qui traiterait de façon globale le TAC, l'allocation et la capacité avec des limites de captures pour les CPC. Une CPC a proposé que l'ensemble des mesures soient prolongées jusqu'en 2022 sauf pour le TAC dont l'augmentation est envisageable.

Plusieurs CPC ont rappelé qu'ils ne pourraient accepter que l'augmentation du TAC soit la condition de la réallocation du thon obèse. Une CPC a souligné que depuis 2015 le TAC de thon obèse ne cesse de diminuer. Une autre CPC a rappelé la déclaration des pays côtiers d'Afrique sur le maintien du TAC à 61.500 t, jusqu'à information contraire du SCRS. Une CPC a indiqué qu'une solution doit être trouvée pour les CPC qui n'avaient pas soumis de plan de capacité au 31 janvier 2020.

Le Président de la Sous-commission a indiqué que la voie à suivre comprendra la proposition d'un processus dès que le rapport du SCRS sera disponible.

7. Autres questions

Le Japon a rappelé sa proposition d'amendement du paragraphe 31 de la Rec. 19-02 et a demandé aux CPC de lui faire parvenir des commentaires avant la soumission de la version révisée.

8. Adoption du rapport et clôture

Il a été convenu que le rapport serait adopté par correspondance.

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Nomination du rapporteur et organisation des réunions
3. Examen de toute question soulevée par le rapport de la première réunion intersessions de la Sous-commission 1
4. Examen du TAC de thon obèse pour 2022 et au-delà, et de l'albacore le cas échéant
5. Clé d'allocation pour la distribution du TAC du thon obèse et de l'albacore le cas échéant
6. Examen des limites de capacité possibles à la lumière de la clé de répartition
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport / clôture

Liste des participants¹

PARTIES CONTRACTANTES

AFRIQUE DU SUD

Qayiso Kenneth, Mketsu

Deputy Director, Department of Forestry, Fisheries and the Environment, 3 Martin Hammerschlag Way, Private Bag X2, Foretrust Building, Foreshore, 8018 Cape Town

Tel: +27 21 402 3048, Fax: +27 21 402 3618, E-Mail: QMketsu@environment.gov.za

McDonald, Alice

802 Clothiers Creek Rd, 2484 NSW, Clothiers Creek, Australia

Tel: +1 624 304 76034, E-Mail: alice@nrepeople.com.au

ANGOLA

Tungo, Manuel Bengui

Ministry Agriculture and Fisheries, Luanda

Tel: +244 923 805 835, E-Mail: manueltungo@yahoo.com.br

BELIZE

Lanza, Valarie *

Director of High Seas Fisheries, Belize High Seas Fisheries Unit, Ministry of Finance, Government of Belize, Keystone Building, Suite 501, 304, Newtown Barracks Belize City

Tel: +501 223 4918, Fax: +501 223 5026, E-Mail: valerie.lanza@bhsfu.gov.bz; director@bhsfu.gov.bz

Pinkard, Delice

Senior Fisheries Officer, Belize High Seas Fisheries Unit, Ministry of Finance, Government of Belize, Keystone Building, Suite 501, 304 Newtown Barracks, Belize City

Tel: +1 501 223 4918, Fax: +1 501 223 5087, E-Mail: delice.pinkard@bhsfu.gov.bz; sr.fishofficer@bhsfu.gov.bz

Robinson, Robert

Deputy Director for High Seas Fisheries, Belize High Seas Fisheries Unit, Ministry of Finance, Government of Belize, Keystone Building, Suite 501, 304 Newtown Barracks, Belize City

Tel: +501 223 4918, Fax: +501 223 5087, E-Mail: robert.robinson@bhsfu.gov.bz; deputydirector@bhsfu.gov.bz

BRÉSIL

Olynto de Arruda Villaça, Carlos Eduardo *

Director, Fisheries Planning and Development Department, Aquaculture and Fisheries Secretary, Ed. Siderbras, CEP: 71020184 Brasilia DF Asa Sul

Tel: +55 61 9910 20668, E-Mail: carlos.villaca@agricultura.gov.br

Costa, Tatiana

Laboratório de Ecologia Marinha - Departamento de Pesca e Aquicultura - UFRPE, Rua Dom Manuel de Medeiros, s/n, Dois Irmãos, 52171900 Recife, Pernambuco

Tel: +55 819 972 88025, E-Mail: tatiana.beltrao.ac@hotmail.com

Gund, Jairo

Secretaria da Aquicultura e Pesca do MAPA, Edifício Siderbrás - Setor de Autarquias Sul Q. 2, 70297-400 Brasília, DF

Tel: +55 479 969 31270, E-Mail: jairo.gund@agricultura.gov.br

Leite Mourato, Bruno

Professor Adjunto, Laboratório de Ciências da Pesca - LabPesca Instituto do Mar - IMar, Universidade Federal de São Paulo - UNIFESP, Rua Carvalho de Mendonça, 144, Encruzilhada, 11070-100 Santos, SP

Tel: +55 1196 765 2711, Fax: +55 11 3714 6273, E-Mail: bruno.mourato@unifesp.br; bruno.pesca@gmail.com; mourato.br@gmail.com

¹ En raison de la demande de protection des données émise par quelques délégués, les coordonnées complètes ne sont pas mentionnées dans certains cas.

* Chef de delegation

Pierin Piccolo, Natali Isabela

Aquaculture and Fisheries Secretary - Department of Register and Monitoring Setor de Autarquias Sul Q. 2 1 andar - DRM/SAP, 70297-400 Brasilia, DF
Tel: +55 21 79484591; +55 61 3276 4419, E-Mail: natali.piccolo@agricultura.gov.br

Sant'Ana, Rodrigo

Researcher, Laboratório de Estudos Marinhos Aplicados - LEMA Ecola do Mar, Ciência e Tecnologia - EMCT, Universidade do Vale do Itajaí - UNIVALI, Rua Uruquai, 458 - Bloco E2, Sala 108 - Centro, Itajaí, CEP 88302-901 Santa Catarina Itajaí
Tel: +55 (47) 99627 1868, E-Mail: rsantana@univali.br

Travassos, Paulo Eurico

Professor, Universidade Federal Rural de Pernambuco - UFRPE, Laboratorio de Ecologia Marinha - LEMAR, Departamento de Pesca e Aquicultura - DEPAq, Avenida Dom Manuel de Medeiros s/n - Dois Irmãos, CEP 52171-900 Recife Pernambuco
Tel: +55 81 998 344 271, E-Mail: pautrax@hotmail.com; paulo.travassos@ufrpe.br

CANADA

Drake, Kenneth

ICCAT Commissioner for Canada, Prince Edward Island Fishermen's Associations, 200 Kent Street, Ottawa, ON K1A0E6
Tel: +1 902 626 6776; +1 902 566 4050, Fax: +1 902 961 3341, E-Mail: kendrake@eastlink.ca

Kay, Lise

Policy Analyst, International and Intergovernmental Affairs, Fisheries and Oceans Canada, 200 Kent Street, 14E212, Ottawa Ontario K1A 0E6
Tel: +1 343 542 1301, E-Mail: Lise.Kay@dfo-mpo.gc.ca

MacDonald, Carl

Senior Advisor, Resource and Aboriginal Fisheries Management, Fisheries and Oceans Canada, Acting Regional Manager - Resource Management, 1 Challenger Drive, PO Box 1006, Bedford Institute of Oceanography, Dartmouth, NS B2Y 4A2
Tel: +1 902 293 8257, Fax: +1 902 426 7967, E-Mail: carl.macdonald@dfo-mpo.gc.ca

CHINE, (R.P.)

Fang, Lianyong

Assistant Director, China Overseas Fisheries Association, 100125 Beijing
Tel: +86 10 65853488, Fax: +86 10 65850551, E-Mail: admin1@tuna.org.cn

Li, Tinglin

Room 1216, Jingchao Massion, Nongzhanguannan Road, Chaoyang District, 100125 Beijing
Tel: +86 1 065 850 683, Fax: +86 1 065 850 551, E-Mail: 962146246@QQ.COM; admin1@tuna.org.cn

Liu, Xiaobing

Professor, China Overseas Fisheries Association, Shanghai Ocean University, 100081 Beijing

Zhu, Jiangfeng

Professor, Shanghai Ocean University, College of Marine Sciences, 999 Hucheng Huan Rd., 201306 Shanghai
Tel: +86 21 619 00554; +86 156 921 65061, Fax: +86 21 61900000, E-Mail: jfzhu@shou.edu.cn

CORÉE (RÉP. DE)

Na, IlKang

International Cooperation Specialist, International Cooperation Division, Ministry of Oceans and Fisheries, Government Complex Sejong, 94 Dasom 2-ro, Sejong Special Self-governing City, 30110 Sejong city
Tel: +82 44 200 5377, Fax: +82 44 200 5349, E-Mail: ikna@korea.kr

Baek, Sangjin

Korea Overseas Fisheries Association, 6th fl. Samho Center Bldg. "A" 83, Nonhyeon-ro, 06775 Seoul Seocho-gu
Tel: +82 258 91614, Fax: +82 258 91630, E-Mail: sjbaek@kosfa.org

Choi, Bongjun

Assistant Manager, Korea Overseas Fisheries Association (KOSFA), 6th floor Samho Center Building. "A" 83, Nonhyeon-ro, Seocho-gu, 06775 Seoul
Tel: +82 2 589 1613, Fax: +82 2 589 1630, E-Mail: bj@kosfa.org

Kim, Taeho
6th Fl. Samho Center Bldg. "A" 83, Nohnyeon-ro, Seocho-gu, 06775 Seoul
Tel: +82 2 589 1615, Fax: +82 2 589 1630, E-Mail: taehokim@kosfa.org

Yang, Jae-geol
Policy Analyst, Korea Overseas Fisheries Cooperation Center, 6th FL, S Building, 253, Hannuri-daero, 30127 Sejong
Tel: +82 44 868 7364, Fax: +82 44 868 7840, E-Mail: jg718@kofci.org

CÔTE D'IVOIRE

Shep, Helguilè *
Directeur de l'Aquaculture et des Pêches, Ministère des Ressources Animales et Halieutiques de Côte d'Ivoire, Rue des Pêcheurs; B.P. V-19, Abidjan
Tel: +225 21 35 61 69; Mob: +225 07 61 92 21, E-Mail: shelguile@yahoo.fr; h.shep@ressourcesanimales.gouv.ci

Amandè, Monin Justin
Directeur, African Marine Expertises (AMEXPERT)
E-Mail: m.amande@africanmarineexpertises.com

Diaha, N'Guessan Constance
Chercheur Hydrobiologiste, Laboratoire de biologie des poissons du Département des Ressources Aquatiques Vivantes (DRAV) du Centre de Recherches Océanologiques (CRO), 29, Rue des Pêcheurs - B.P. V-18, Abidjan 01
Tel: +225 21 35 50 14; +225 21 35 58 80, E-Mail: diahaconstance@yahoo.fr; constance.diaha@cro-ci.org

Djou, Kouadio Julien
Statisticien de la Direction de l'Aquaculture et des Pêches, Chef de Service Etudes, Statistiques et Documentation, Direction de l'Aquaculture et des Pêches (DAP), Ministère des Ressources Animales et halieutiques (MIRAH), 27 Rue des pêcheurs, BP V19, Abidjan 01
Tel: +225 79 15 96 22, Fax: +225 21 25 67 27, E-Mail: djoujulien225@gmail.com

Fofana, Bina
Sous-directeur des Pêches Maritime et Lagunaire, Ministère des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, 29 Rue des Pêcheurs, BP V19, Abidjan 01 Treichville
Tel: +225 07 655 102; +225 21 356 315, Fax: +225 21 356315, E-Mail: binafof3@gmail.com; binafof@yahoo.fr

Gago, Chelom Niho
Conseiller Juridique du Comité d'Administration du Régime Franc de Côte d'Ivoire, 29 Rue des Pêcheurs, BP V19 Abidjan 01
Tel: +225 0621 3021; +225 07 78 30 68, Fax: +225 21 35 63 15, E-Mail: gagoniho@yahoo.fr

Hema, Catherine
Coordonnatrice Adjointe de Projet de Développement Durable des Ressources Halieutiques
Tel: +225 49 924 593, E-Mail: hemacathy@yahoo.fr

N'da, Atché Hugues Pacôme
Ingénieur Agronome, Assistant, Comité d'Administration du Régime Franc, Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, BP V 19, Abidjan 01
Tel: +225 08 16 89 56, E-Mail: ndapacome@gmail.com

CURAÇAO

Mambi, Stephen A.
Policy Adviser/Secretary of the Fishery Commission, Ministry of Economic Development of Curaçao, Directorate of Economic Affairs, Amidos Building, 4th floor Pletterijweg 43 A, Willemstad
Tel: +5999 4621444 ext 173; +5999 5606038, Fax: +5999 462 7590, E-Mail: stephenmambi@yahoo.com; stephen.mambi@gobiernu.cw

Alonso Olano, Borja
Overseas Tuna Company N.V., Poligono Industrial Landabaso, s/n - Edificio Albacora, 48370 Bermeo Bizkaia, España
Tel: +34 946 187 000, Fax: +34 946 186 147, E-Mail: borja.alonso@albacora.es

EL SALVADOR

Saca, Francisco *
Director General del Centro de Desarrollo de la Pesca y la Acuicultura (CENDEPESCA), Final 1º Ave. Norte y ave. Manuel Gallardo, Santa Tecla, La Libertad
Tel: +503 2210 1760, E-Mail: francisco.saca@mag.gob.sv

Aceña Matarranz, Sara
CALVO, C/ Príncipe de Vergara 110, 4ª Planta, 28002 Madrid, España
Tel: +34 686 061 921, E-Mail: sara.acena@ctmcorporation.com

Arranz Vázquez, Cristina
CALVO, C/ Príncipe de Vergara, 110 4ª Planta, 28002 Madrid, España
Tel: +34 682 589 986; +34 917 823 300, E-Mail: cristina.arranz@ctmcorporation.com

Chavarría Valverde, Bernal Alberto
Asesor en Gestión y Política pesquera Internacional, Centro para el Desarrollo de la Pesca y Acuicultura (GENDEPESCA),
Final 1ª Avenida Norte, 13 Calle Oriente y Av. Manuel Gallardo, 1000 Santa Tecla, La Libertad
Tel: +506 882 24709, Fax: +506 2232 4651, E-Mail: bchavarria@lsg-cr.com

Galdámez de Arévalo, Ana Marlene
Jefa de División de Investigación Pesquera y Acuicola, Ministerio de Agricultura y Ganadería, Final 1a. Avenida Norte,
13 Calle Oriente y Av. Manuel Gallardo. Santa Tecla, La Libertad
Tel: +503 2210 1913; +503 619 84257, E-Mail: ana.galdamez@mag.gob.sv; ana.galdamez@yahoo.com

Sanisidro Araujo, Jorge
C/ Principe de Vergara 110 4ª Planta, 28033 Madrid, España
Tel: +34 91 782 3300, E-Mail: jorge.sanisidro@ctmcorporation.com

Ubis Lupion, Macarena
Calvopesca El Salvador, S.A., C/ Príncipe de Vergara, 110 4ª Planta, 28002 Madrid, España
Tel: +34 617 068 486; +34 91 782 33 00, E-Mail: macarena.ubis@ctmcorporation.com

ÉTATS-UNIS

Cole, Alexa *
Director, Office of International Affairs and Seafood Inspection, NOAA, National Marine Fisheries Service, 1315 East
West Highway, Silver Spring, Maryland 20910
Tel: +1 301 427 3087, E-Mail: alexa.cole@noaa.gov

Blankenbeker, Kimberly
Foreign Affairs Specialist, Office of International Affairs and Seafood Inspection (F/IS), NOAA National Marine Fisheries
Service, 1315 East West Highway, Silver Spring Maryland 20910
Tel: +1 301 704 0009, Fax: +1 301 713 1081, E-Mail: kimberly.blankenbeker@noaa.gov

Brothen, Tanya
Foreign Service Officer, Office of Marine Conservation (OES/OMC), U.S. Department of State, Rm 2758, 2201 C Street
Washington DC 20520
Tel: +1 651 335 0380, E-Mail: brothentr@state.gov

Brown, Craig A.
Chief, Highly Migratory Species Branch, Sustainable Fisheries Division, NOAA Fisheries Southeast Fisheries Science
Center, 75 Virginia Beach Drive, Miami, Florida 33149
Tel: +1 305 586 6589, Fax: +1 305 361 4562, E-Mail: craig.brown@noaa.gov

Delaney, Glenn Roger
Blue Water Fishermen's Association, 601 Pennsylvania Avenue NW Suite 900 South Building, Washington, D.C. 20004
Tel: +1 202 434 8220, Fax: +1 202 639 8817, E-Mail: grdelaney@aol.com

King, Melanie Diamond
Foreign Affairs Specialist, NOAA - National Marine Fisheries Service, Office of International Affairs and Seafood
Inspection (F/IS), 1315 East West Highway, Silver Spring Maryland 20910
Tel: +1 301 427 3087, E-Mail: melanie.king@noaa.gov

Redd Jr, Larry
Fishery Management Specialist, NOAA - National Marine Fisheries Service, Highly Migratory Species Management
Division Office of Sustainable Fisheries, 1315 East-West Highway, Building SSMC3, Silver Spring, Maryland 20910
Tel: +1 301 420 8503, Fax: +1 301 713 1917, E-Mail: larry.redd@noaa.gov

Warner-Kramer, Deirdre
Acting Deputy Director, Office of Marine Conservation (OES/OMC), U.S. Department of State, Rm 2758, 2201 C Street,
NW, Washington, D.C. 20520-7878
Tel: +1 202 647 2883, Fax: +1 202 736 7350, E-Mail: warner-kramerdm@fan.gov

GABON

Angueko, Davy

Chargé d'Etudes du Directeur Général des Pêches, Direction Générale des Pêche et de l'Aquaculture, BP 9498, Libreville Estuaire

Tel: +241 6653 4886, E-Mail: davyangueko83@gmail.com; davyangueko@yahoo.fr

GHANA

Arthur-Dadzie, Michael *

Director of Fisheries, Fisheries Commission, Ministry of Fisheries & Aquaculture Development, P.O. Box GP 630, GA 231 Accra

Tel: +233 244 735 506; +233 266 094 245, E-Mail: michyad2000@yahoo.com

Aihoon, Frank Kwesi

Member, Ghana Tuna Association / Panofi Company Limited, 2nd Floor Park View Plaza, P. O. Box TT 581, Tema

Tel: +233 277 474 801, Fax: +233 303 206 101, E-Mail: faihoon@gmail.com

Ayivi, Sylvia Sefakor Awo

Senior Manager, Ministry of Fisheries and Aquaculture Development, Fisheries Scientific Survey Division, P.O. Box BT 62, Tema

Tel: + 233 2441 76300, Fax: +233 3032 008048, E-Mail: asmasus@yahoo.com

Bannerman, Paul

Ministry of Fisheries and Aquaculture Development, Marine Fisheries Research Division, P.O. Box GP 630, GA 231 Tema

Tel: +233 244 794859, Fax: +233 302 208048, E-Mail: paulbann@hotmail.com

Davidson, John Benjamin Kwasi

Treasurer, Ghana Tuna Association / BSK Marine LTD, P.O. Box SC 102, Tema

Tel: +233 556 607070, Fax: +233 22 206218, E-Mail: j davidson913@gmail.com; john.davidson@nwbrand.com

Kwame Dovlo, Emmanuel

Ag. Deputy Director, Fisheries Scientific Survey Division, P.O. Box GP 630, Accra Tema

Tel: +233 243 368 091, E-Mail: emkw dovlo@yahoo.co.uk

GUATEMALA

Martínez Valladares, Carlos Eduardo *

Km 22 Carretera al pacifico, edificio la Ceiba 3er, nivel, 01064 Villa nueva Bárcenas

Tel: +502 452 50059, E-Mail: carlosmartinez41331@gmail.com

Lemus Godoy, Julio César

Director de Pesca, Ministerio de Agricultura, Ganadería y Alimentación - MAGA, Viceministerio de Sanidad Agropecuaria y Regulaciones - VISAR, Dirección de Normatividad de la Pesca y Acuicultura, 7ma avenida 12-90 zona 13, edificio Monja Blanca

E-Mail: juliolumusdipesca@gmail.com; dipescaguatemala@gmail.com

López Bran, Rubén

Km 22 Carretera al pacifico, edificio la Ceiba 3er, nivel, 01064 Villa nueva Bárcenas

Tel: +502 409 18336, E-Mail: rubenlopezbran@yahoo.com

Roque Sosa, Francisco Andrés

DIPESCA, Km. 22 Edificio La Ceiba, Bárcenas Villa Nueva

Tel: +502 664 09334, E-Mail: froquedipesca@gmail.com

HONDURAS

Cardona Valle, Fidelia Nathaly

Colonia Lomo Linda Norte, Avenida FAO, edificio SENASA, 11101 Tegucigalpa Francisco Morazán

Tel: +504 877 88713, E-Mail: investigacion.dgpa@gmail.com

JAPON

Ota, Shingo *

Japan's Commissioner to ICCAT, Advisor to the Minister of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-8907

Tel: +81 3 3502 8460, Fax: +81 3 3504 2649, E-Mail: shingo_ota810@maff.go.jp

Daito, Jun

Chief, Japan Tuna Fisheries Co-operative Association, 31-1, Eitai 2-Chome, Koto-ku, Tokyo 135-0034
Tel: +81 356 462 382, Fax: +81 356 462 652, E-Mail: daito@japantuna.or.jp

Hosokawa, Natsuki

Technical Official, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, Fisheries Agency of Japan, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8907
Tel: +81 3 350 28460, Fax: +81 3 5646 2649, E-Mail: natsuki_hosokawa730@maff.go.jp

Miura, Nozomu

Assistant Director, International Division, Japan Tuna Fisheries Co-operative Association, 2-31-1 Eitai Koto-ku, Tokyo 135-0034
Tel: +81 3 5646 2382, Fax: +81 3 5646 2652, E-Mail: miura@japantuna.or.jp; gyojyo@japantuna.or.jp

Morita, Hiroyuki

Assistant Director, Responsible for the JCAP-2 Programme, International Affairs Division, Resources Management Department, Fisheries Agency of Japan, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-8907
Tel: +81 3 3502 8460, Fax: +81 3 3504 2649, E-Mail: hiroyuki_morita970@maff.go.jp

Nagai, Daisaku

Manager, Japan Tuna Fisheries Co-Operative Association, 31-1, EITAI 2-CHOME, Koto-ku, Tokyo 135-0034
Tel: +81 356 462 382, Fax: +81 356 462 652, E-Mail: nagai@japantuna.or.jp

LIBERIA

Wehye, Austin Saye

Director-Research & Statistics, National Fisheries and Aquaculture Authority (NaFFA), Fisheries Researchers, P.O. Box 1384, 1000 Monrovia, Montserrado Bushord Island
Tel: +231 886 809 420; +231 775 717 273, E-Mail: awehye@nafaa.gov.lr; austinwehye@yahoo.com

MAROC

Aichane, Bouchta *

Directeur des Pêches Maritimes, Département de la Pêche Maritime, Nouveau Quartier Administratif; BP 476, Haut Agdal Rabat
Tel: +212 5 37 68 8244-46, Fax: +212 5 37 68 8245, E-Mail: aichane@mpm.gov.ma

Abid, Noureddine

Chercheur et ingénieur halieute au Centre Régional de recherche Halieutique de Tanger, Responsable du programme de suivi et d'étude des ressources des grands pélagiques, Centre régional de l'INRH à Tanger/M'dig, B.P. 5268, 90000 Drabed, Tanger
Tel: +212 53932 5134; +212 663 708 819, Fax: +212 53932 5139, E-Mail: noureddine.abid65@gmail.com

Ben Bari, Mohamed

Directeur du Contrôle des Activités de la Pêche Maritime (DCAPM), Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, Département de la Pêche Maritime, Nouveau Quartier Administratif; BP 476, Haut Agdal Rabat
Tel: +212 537 688 196, Fax: +212 537 688 382, E-Mail: benbari@mpm.gov.ma

Fakri, Mohamed

Cadre à la Direction du Contrôle des Activités de la Pêche Maritime (DCAPM), Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du développement rural et des eaux et Forêts, Département de la Pêche Maritime, Nouveau Quartier Administratif, BP 476 Agdal, Rabat
Tel: +212 537 688 518, Fax: +212 537 688 382, E-Mail: mohamed.fakri@mpm.gov.ma

Haoujar, Bouchra

Cadre à la Division de Durabilité et d'Aménagement des Ressources Halieutiques, Département de la Pêche Maritime, Administrative, Nouveau Quartier Administratif, BP 476, 10150 Haut Agdal, Rabat
Tel: +212 253 768 8121, Fax: +212 537 688 089, E-Mail: haoujar@mpm.gov.ma

Hassouni, Fatima Zohra

Chef de la Division de Durabilité et d'Aménagement des Ressources Halieutiques, Département de la Pêche maritime, Nouveau Quartier Administratif, Haut Agdal, B.P.: 476 Rabat
Tel: +212 537 688 122/21, Fax: +212 537 688 089, E-Mail: hassouni@mpm.gov.ma

Hmidane, Abdellatif

Chef de Service à la Direction de Contrôle des Activités de la Pêche Maritime, Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts / Département de la Pêche Maritime, Nouveau Quartier Administratif, 10100 Haut Agdal Rabat
Tel: +212 537 688 195, Fax: +212 537 688 382, E-Mail: hmidane@mpm.gov.ma

Ouyahya, Hicham

Direction des Pêches Maritimes, Département de la Pêche Maritime
E-Mail: hicham.ouyahya@mpm.gov.ma

Sabbane, Kamal

Cadre à la Direction de Contrôle des Activités de la Pêche Maritime, Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Département de la Pêche Maritime, Quartier Administratif BP 476, 10090 Agdal, Rabat
Tel: +212 537 688 000, Fax: +212 537 688 134, E-Mail: sabbane@mpm.gov.ma

MEXIQUE

Ramírez López, Karina

Instituto Nacional de Pesca y Acuicultura, Centro Regional de Investigación Acuícola y Pesquera - Veracruz, Av. Ejército Mexicano No.106 - Colonia Exhacienda, Ylang Ylang, C.P. 94298 Boca de Río, Veracruz
Tel: +52 5538719500, Ext. 55756, E-Mail: kramirez_inp@yahoo.com

Soler Benitez, Bertha Alicia

Comisión Nacional de Acuicultura y pesca (CONAPESCA), Av. Camarón Sábalo 1210 Fracc. Sábalo Country Club., 82100 Mazatlán, Sinaloa
Tel: +52 669 915 6900 Ext. 58462, E-Mail: berthaa.soler@gmail.com

NICARAGUA

Barnuty Navarro, Renaldy Antonio

Hidrobiólogo, Director - Dirección de Investigaciones Pesqueras - Instituto Nicaragüense de la Pesca y Acuicultura (INPESCA), Km 3.5 carretera Norte, frente a donde fue BANPRO, Managua
Tel: +505 22 4424 01 Ext. 140; +505 842 04110, E-Mail: rbarnutti@inpesca.gob.ni

Guevara Quintana, Julio Cesar

Comisionado CIAT - Biólogo, INPESCA, Altos de Cerro Viento, calle Circunvalación B. Casa 187, Managua
Tel: +505 2278 0319; +507 699 75100, E-Mail: juliocgq@hotmail.com; jguevara@inpesca.gob.ni

PANAMA

Delgado Quezada, Raúl Alberto *

Director General de Cooperación y Asuntos Pesqueros Internacionales de Alta Mar, Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panamá, Edificio La Riviera - Avenida Justo Arosemena y Calle 45, Bella Vista (Antigua Estación El Arbol), 0819-05850
Tel: +507 511 6000; + 507 667 95200, Fax: +507 511 6031, E-Mail: rdelgado@arap.gob.pa; hsf@arap.gob.pa; vms@arap.gob.pa

Díaz de Santamaría, María Patricia

Fundación Internacional de Pesca, Zona de Libre Proceso de Corozal, Edificio 297, Corozal
Tel: +507 378 6640; +507 657 32047, E-Mail: mpdiaz@fipesca.com

Franco, Arnulfo Luis

Asesor, Fundación Internacional de Pesca, Zona de Libre Proceso de Corozal, Edificio 297, Ancón Panamá
Tel: +507 378 6640; celular: +507 66194351, Fax: +507 317 3627, E-Mail: arnulfofranco@fipesca.com; arnulfol.franco@gmail.com

Kant, Rudick

ARAP, calle 45, Edificio Riviera, 0834-02398
Tel: +507 511 6057, E-Mail: rkant@arap.gob.pa

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Benjamin, Gerald Carl

Senior Fisheries Officer, Environment, Natural Resources and Planning Directorate, Government of Sta. Helena, STHL 1ZZ Scotland Jamestown, St. Helena
Tel: +290 24724, Fax: +290 24603, E-Mail: gerald.benjamin@sainthelena.gov.sh

Joseph, Thecla S.

Director, Fisheries and Marine Resource Management, Turks and Caicos, #176 South Dock Road, TKCA 1ZZ
Providenciales, Turks & Caicos
Tel: +1 649 342 4862, E-Mail: tsjoseph@gov.tc

Owen, Marc

Department for Environment, Food and Rural Affairs, DEFRA, First Floor, Seacole Wing, 2 Marsham Street, London
SW1P 4DF
Tel: +44 755 732 5524, E-Mail: marc.owen@defra.gov.uk

Reeves, Stuart

Principal fisheries scientist & advisor, Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Science (Cefas), Pakefield
Road, Lowestoft Suffolk NR33 0HT
Tel: +44 150 252 4251, E-Mail: stuart.reeves@cefasc.co.uk

Sampson, Harry

Senior International Fisheries Policy Officer, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), Marine &
Fisheries Directorate, 1st Floor Seacole Building NW, 2 Marsham Street, London SW1P 3JR
Tel: +44 208 026 4403; +44 755 742 8543, E-Mail: harry.sampson@defra.gov.uk; trfmo@defra.gov.uk

Townley, Luke

International Fisheries Policy Officer, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), Marine & Fisheries
Directorate, Deanery Road, Bristol BS1 5AH
Tel: +44 208 720 4111, E-Mail: luke.townley@defra.gov.uk

Warren, Tammy M.

Senior Marine Resources Officer, Department of Environment and Natural Resources, Government of Bermuda, #3
Coney Island Road, St. George's, CR04, Bermuda
Tel: +1 441 705 2716, E-Mail: twarren@gov.bm

Wright, Serena

Fisheries Scientist, Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Science (Cefas), ICCAT Tagging programme St.
Helena, Pakefield Road, Lowestoft NR33 0HT
Tel: +44 1502 52 1338; +44 797 593 0487, E-Mail: serena.wright@cefasc.co.uk

SÉNÉGAL

Faye, Adama

Directeur adjoint de la Direction de la Protection et de la Surveillance des pêches, Direction, Protection et Surveillance
des Pêches, Cité Fenêtre Mermoz, BP 3656 Dakar
Tel: +221 775 656 958, Fax: +221 338 602 465, E-Mail: adafaye2000@yahoo.fr; adafaye@yahoo.fr

Kebe, Papa

Consultant, Villa numero 288 Sipres-II Dakar, B.P. 45.828, Dakar Fann
Tel: +221 33 867 92 82; Tel. Cellular: +221 77 565 02 87, E-Mail: papa.amary@gmail.com

Kwabena, Adams Blegnan

Chef d'équipe pêche, CAPSEN, Nouveau quai de pêche - Môle 10, BP: 782 Dakar, 10200
Tel: +221 783 732 541, E-Mail: kbadams@dongwon.com

Ndaw, Sidi

Conseiller, Ex Responsable des statistiques Direction des Pêches maritimes, Ministère de la Pêche et de l'Economie
Maritime, Direction des Pêches Maritimes, 1, rue Joris, Place du Tirailleur, B.P. 289, Dakar
Tel: +221 775 594 914, Fax: +221 33 821 4758, E-Mail: sidindaw@hotmail.com; dopm@orange.sn

Sèye, Mamadou

Ingénieur des Pêches, Chef de la Division Gestion et Aménagement des Pêcheries de la Direction des Pêches maritimes,
Sphère ministérielle de Diamniadio Bâtiment D., 1, Rue Joris, Place du Tirailleur, 289 Dakar
Tel: +221 77 841 83 94, Fax: +221 821 47 58, E-Mail: mdseye@gmail.com; mdseye1@gmail.com; mdouseye@yahoo.fr

Sow, Fambaye Ngom

Chercheur Biologiste des Pêches, Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye, CRODT/ISRA, LNERV -
Route du Front de Terre - BP 2241, Dakar
Tel: +221 3 0108 1104; +221 77 502 67 79, Fax: +221 33 832 8262, E-Mail: ngomfambaye2015@gmail.com;
famngom@yahoo.com

Talla, Marième Diagne

Conseiller juridique du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime, Sphères Ministérielles Diamniadio Batiment D,
1, rue Joris, Place du Tirailleur, B.P. 289, Dakar
Tel: +221 33 849 84 52; +221 77 270 08 86, E-Mail: masodiagne@yahoo.fr

TRINIDAD & TOBAGO

Daniel, Janelle

#35 Cipriani Boulevard, Port of Spain
Tel: +1 868 623 8525, Fax: +1 868 623 8542, E-Mail: janelledaniel@gmail.com

Dass-Nobbée, Shana

Milshirv Administrative Complex Cor. Shirvan and Milford Road Tobago
Tel: +1 868 484 8694, E-Mail: shanadass1@gmail.com

Edghill, Jaime-Leigh

Ministry of Agriculture, Land & Fisheries, Fisheries Division - Marine Fisheries Analysis Unit, Western Main Road,
Chaguaramas
Tel: +1 868 634 4504; +1 868 634 4505, Fax: +1 868 634 4488, E-Mail: Jaime-Leigh.Edghill@gov.tt

Kirk, Jenise

Fisheries Services Officer, Scarborough
Tel: +1 868 286 6712, E-Mail: dmr2010@gmail.com

Martin, Louanna

Fisheries Officer, Ministry of Agriculture, Land & Fisheries, Fisheries Division, 35 Cipriani Boulevard, Port of Spain
Tel: +868 634 4504; 868 634 4505, Fax: +868 634 4488, E-Mail: lmartin@fp.gov.tt; louannamartin@gmail.com

Mohammed, Elizabeth

Acting Director of Fisheries, Ministry of Agriculture, Land and Fisheries, Fisheries Division, #35 Cipriani Boulevard Port
of Spain
Tel: +868 625 9358, Fax: +868 623 8542, E-Mail: emohammed.2fdtt@gmail.com

UNION EUROPÉENNE

Jessen, Anders *

Director, Head of Unit - European Commission, DG Mare B 2, B-1049 Brussels, Belgium

Aláez Pons, Ester

International Relations Officer, European Commission - DG MARE - Unit B2 - RFMOs, Rue Joseph II - 99 03/057, 1049
Bruxelles, Belgium
Tel: +32 2 296 48 14; +32 470 633 657, E-Mail: ester.alaez-pons@ec.europa.eu

Biagi, Franco

Senior Expert Marine & Fishery Sciences, Directorate General for Maritime Affairs and Fisheries (DG-Mare) - European
Commission, Unit C3: Scientific Advice and data collection, Rue Joseph II, 99, 1049 Brussels, Belgium
Tel: +322 299 4104, E-Mail: franco.biagi@ec.europa.eu

Malczewska, Agata

European Commission DG MARE, J-99 4/073, 1000 Belgium, Belgium
Tel: +32 229 6761, E-Mail: agata.malczewska@ec.europa.eu

Peyronnet, Arnaud

Directorate-General for Maritime Affairs and Fisheries Unit B2, International Relations Officer - ICCAT/NASCO
European Commission, Regional Fisheries Management Organisations, Rue Joseph II - 99 03/61, B-1049 Brussels,
Belgium
Tel: +32 2 2991 342; +32 498 28780, E-Mail: arnaud.peyronnet@ec.europa.eu

Vázquez Álvarez, Francisco Javier

European Commission DG Maritime B2 Affairs and Fisheries, Rue Joseph II - 99 Room 3/77, 1049 Bruxelles, Belgium
Tel: +32 2 295 83 64; +32 485 152 844, E-Mail: francisco-javier.vazquez-alfarez@ec.europa.eu

Ansell, Neil

European Fisheries Control Agency, Avenida García Barbón 4, 36201 Vigo, España
Tel: +34 986 120 658; +34 698 122 046, E-Mail: neil.ansell@efca.europa.eu

Carré, Pierre-Alain

Compagnie Française du Thon Océanique (CFTO), 11 Rue des sardiniers, 29900 Concarneau, Cedex, France
Tel: +33 682 234 171, Fax: +33 298 60 52 59, E-Mail: pierrealain.carre@cfto.fr

Consuegra Alcalde, Elena

Policy officer, Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente - MAGRAMA, Unit of Agreements and RFMOs, Secretary General for Fisheries, C/ Velázquez, 144, 2ª Planta, 28006 Madrid, España
Tel: +34 91 347 60 66; +34 686 043 379, Fax: 91 347 60 42, E-Mail: econsuegra@mapa.es

Del Cerro Martín, Gloria

Secretaría General de Pesca, C/ Velázquez, 144 2ª Planta, 28006 Madrid, España
Tel: +34 91 347 5940, Fax: +34 91 347 6042, E-Mail: gcerro@mapa.es

Gaertner, Daniel

Institut de Recherche pour le Developpement (IRD) UMR MARBEC (IRD/Ifremer/CNRS/UMII), CRH, CS 30171, Av. Jean Monnet, 34203 Sète Cedex, France
Tel: +33 4 99 57 32 31, Fax: +33 4 99 57 32 95, E-Mail: daniel.gaertner@ird.fr

Goujon, Michel

ORTHONGEL, 5 Rue des Sardiniers, 29900 Concarneau, France
Tel: +33 2 9897 1957; +33 610 627 722, Fax: +33 2 9850 8032, E-Mail: mgoujon@orthongel.fr

Guerin, Benoît

2045 av Grand Défens, 83700 St Raphaël, France
Tel: +33 632 02 68 15, E-Mail: bgseaconsulting@gmail.com

Herrera Armas, Miguel Angel

Deputy manager (Science), OPAGAC, C/ Ayala 54, 2º A, 28001 Madrid, España
Tel: +34 91 431 48 57; +34 664 234 886, Fax: +34 91 576 12 22, E-Mail: miguel.herrera@opagac.org

Kalogirou, Stefan

Department for fisheries management, Unit for Fisheries Policy, Swedish Agency for Marine and Water Management, Gullbergs Strandgata 15, 41104 Göteborg, Sweden Postal address: Box 11 930, 40439 Gothenburg, Sweden
Tel: +46 765386178, E-Mail: stefan.kalogirou@havochvatten.se

Le Couls, Sarah

Compagnie Française du Thon Océanique (CFTO), 11 bis rue des Sardiniers, 29900 Concarneau, France
Tel: +0 607 662 143, E-Mail: sarah.lecouls@cfto.fr

Leduc, Xavier

UAPF, 59 rue des Mathurins, 75008 Paris, France
Tel: +33 608 784 525, E-Mail: xleduc@euronor.eu

Maufroy, Alexandra

ORTHONGEL, 5 rue des sardiniers, 29900 Concarneau, France
Tel: +33 649 711 587, Fax: +33 2 98 50 80 32, E-Mail: amaufroy@orthongel.fr

Mélard, Anaïs

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, Bureau des Affaires Européennes et Internationales, Tour Sequoia 1 Place Carpeaux, 92400 La Défense, Cedex, Paris, France
Tel: +33 140 819 038, E-Mail: anais.melard@agriculture.gouv.fr

Monteiro de Barros, Vanessa

DGRM, Avenida de Brasilia, 1449-030 Lisboa, Portugal
Tel: +351 914 692 038, E-Mail: vbarros@dgrm.mm.gov.pt

Morón Ayala, Julio

Director Gerente, Organización de Productores Asociados de Grandes Atuneros Congeladores - OPAGAC, C/ Ayala, 54 - 2ªA, 28001 Madrid, España
Tel: +34 91 575 89 59; +34 616 484 596, Fax: +34 91 576 1222, E-Mail: julio.moron@opagac.org

Muniategi Bilbao, Anertz

ANABAC-OPTUC, Txibitxiaga, 24 - Entreplanta Apartado 49, 48370 Bermeo - Bizkaia, España
Tel: +34 94 688 28 06, Fax: +34 94 688 50 17, E-Mail: anertz@anabac.org; anabac@anabac.org

Nonga, Olivier
6 Rue des Chalutiers, 29900 Concarneau, France
Tel: +33 623 835 691, E-Mail: ononga@boltonfood.com

Reyes, Nastassia
Institut de Recherche pour le Developpement (IRD) UMR MARBEC (IRD/Ifremer/CNRS/UMII, Av. Jean Monnet CS 30171, 34203 Sète, France
Tel: +33 499 573 231, E-Mail: nastassia.reyes@ird.fr

Santiago Burrutxaga, Josu
Head of Tuna Research Area, AZTI-Tecnalia, Txatxarramendi z/g, 48395 Sukarrieta (Bizkaia) País Vasco, España
Tel: +34 94 6574000 (Ext. 497); +34 664 303 631, Fax: +34 94 6572555, E-Mail: jsantiago@azti.es; flarrauri@azti.es

Soroya, Borja
Pesquería Vasco Montañesa, S.A. (PEVASA), Polígono Landabaso S/N, 48370 Bermeo, España
Tel: +34 946 880 450, Fax: +34 946 884 533, E-Mail: borjasoroya@pevasa.es; pevasa@pevasa.es

Urrutia, Xabier
PEVASA, Polígono Landabaso s/n, 48370 Bermeo Bizkaia, España
Tel: +34 656 708 139, E-Mail: xabierurrutia@pevasa.es

Zulueta Casina, Jon
Director Gerente, ATUNSA, C/ Lamera, nº 1- 2º, 48370 Bermeo Bizkaia, España
Tel: +34 94 618 62 00, Fax: +34 94 618 61 28, E-Mail: jon@atunsa.com

OBSERVATEURS DE PARTIES, ENTITÉS, ENTITÉS DE PÊCHE NON CONTRACTANTES COOPÉRANTES

BOLIVIE

Cortez Franco, Limbert Ismael
Jefe de la Unidad Boliviana de Pesca Marítima (UBPM), Calle 20 de Octubre 2502, esq. Pedro Salazar, La Paz
Tel: +591 6 700 9787, Fax: +591 2 291 4069, E-Mail: limbert.cortez@protonmail.ch; limbert.cortez@mindef.gob.bo; licor779704@gmail.com

Alsina Lagos, Hugo Andrés
Director Jurídico, Campomarino Group, Calle Yanacochoa No. 441 Efi. Arcofiris, piso 15, oficina 10, La Paz
Tel: +1 321 200 0069, Fax: +507 830 1708, E-Mail: hugo@alsina-et-al.org

TAIPEI CHINOIS

Chou, Shih-Chin
Section Chief, Deep Sea Fisheries Division, Fisheries Agency, 8F, No. 100, Sec. 2, Heping W. Rd., Zhongzheng Dist., 10070
Tel: +886 2 2383 5915, Fax: +886 2 2332 7395, E-Mail: chou1967sc@gmail.com; shihcin@ms1.f.gov.tw

Kao, Shih-Ming
Associate Professor, Graduate Institute of Marine Affairs, National Sun Yat-sen University, 70 Lien-Hai Road, 80424 Kaohsiung City
Tel: +886 7 525 2000 Ext. 5305, Fax: +886 7 525 6205, E-Mail: kaosm@mail.nsysu.edu.tw

Lee, Ching-Chao
Technical Specialist, Deep Sea Fisheries Division, Fisheries Agency, 8F., No.100, Sec. 2, Heping W. Rd., Zhongzheng Dist., 10060
Tel: +886 223 835 911, Fax: +886 223 327 395, E-Mail: chaolee1218@gmail.com; chinchao@ms1.f.gov.tw

Lin, Wei-Ren
Assistant, Department of Environmental Biology and Fisheries Science, National Taiwan Ocean University, No. 2 Pei-Ning Rd. Keelung, 202301
Tel: +886 2 24622192 ext. 5046, Fax: +886 2 24622192, E-Mail: willy20535@gmail.com

Su, Nan-Jay
Assistant Professor, Department of Environmental Biology and Fisheries Science, National Taiwan Ocean University, No. 2 Pei-Ning Rd. Keelung, Zhongzheng Dist., 202301
Tel: +886 2 2462 2192 #5046, Fax: +886-2-24622192, E-Mail: nanjay@ntou.edu.tw

Yang, Shan-Wen

Secretary, Overseas Fisheries Development Council, 3F., No. 14, Wenzhou Street, Da'an Dist., 10648
Tel: +886 2 2368 0889 #151, Fax: +886 2 2368 6418, E-Mail: shenwen@ofdc.org.tw

GUYANA

Richardson, Seion

Regent and Vlissingen roads, Georgetown
Tel: +592 225 9551, E-Mail: seion_richardson2000@yahoo.com

OBSERVATEURS DE PARTIES NON CONTRACTANTES

JAMAÏQUE

Murray, Anginette

Marine Researcher / Analyst National Fisheries Authority, 2 C Newport East Kingston 11, PO Box 470, Kingston
Tel: +1 876 577 2405, E-Mail: anginette.murray@moa.gov.jm

RÉPUBLIQUE DU MONTÉNÉGRO

Divanovic, Milica

Senior advisor for data entry, data processing and data reporting in fisheries (DCF-DCRF), Rimski trg 46, 81000 Podgorica, Montenegro
Tel: +38 220 482 270, E-Mail: milica.divanovic@mpsv.gov.me

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

ASSOCIAÇÃO DE CIENCIAS MARINHAS E COOPERAÇÃO - SCIAENA

Blanc, Nicolas

Incubadora de Empresas da Universidade do Algarve, Campus de Gambelas, Pavilhão B1, 8005-226 Faro, Portugal
Tel: +351 917 018 720, E-Mail: nblanc@sciaena.org

Carvalho, Gonçalo

SCIAENA, Incubadora de Empresas da Universidade do Algarve, Campus de Gambelas, Pavilhão B1, 8005-226 Faro, Portugal
Tel: +351 936 257 281, E-Mail: gcarvalho@sciaena.org; sciaena@sciaena.org

BRAZILIAN ASSOCIATION OF FISH INDUSTRIES - ABIPESCA

Mello, Carlos

Technical Director, Associação Brasileira das indústrias de pescados - ABIPESCA, Áreas Norte, Quadra 601 Boco H, Edifício ION, Sala 1920, 70830-018 Brasília, DF, Brazil
Tel: +55 619 950 85491, E-Mail: carlos@abipescas.com.br; iccat@abipescas.com.br

GLOBAL TUNA ALLIANCE - GTA

Pickerell, Tom

Global Tuna Alliance, 3 Allendale road, S75 1BL, United Kingdom
Tel: +44 773 943 0030, E-Mail: tom@globaltunaalliance.com

INTERNATIONAL SEAFOOD SUSTAINABILITY FOUNDATION – ISSF

Restrepo, Víctor

Chair of the ISSF Scientific Advisory Committee, ISS-Foundation, 1440 G Street NW, Washington DC 20005, United States
Tel: + 1 305 450 2575; +1 703 226 8101, Fax: +1 215 220 2698, E-Mail: vrestrepo@iss-foundation.org; vrestrepo@mail.com

MARINE STEWARDSHIP COUNCIL - MSC

Martín Aristín, Alberto Carlos

Responsable de Pesquerías para España y Portugal de MSC, Marine Stewardship Council, Calle Rio Rosas, 36. 6-C, 28003 Madrid, España
Tel: +34 679 89 18 52, E-Mail: alberto.martin@msc.org

PEW CHARITABLE TRUSTS - PEW

Galland, Grantly

Officer, Pew Charitable Trusts, 901 E Street, NW, Washington, DC 20004, United States
Tel: +1 202 540 6953; +1 202 494 7741, Fax: +1 202 552 2299, E-Mail: ggalland@pewtrusts.org

Wilson, Ashley

Pew Charitable Trusts, The Grove, 248A Marylebone Road, London NW1 6JZ, United Kingdom
Tel: +44 794 016 1154, E-Mail: awilson@pewtrusts.org

THE INTERNATIONAL POLE & LINE FOUNDATION - IPNLF

Dronkers Londoño, Yaiza

International Pole & Line Foundation, Meeuwenlaan 100 (Pand Noord), 1021 JL Amsterdam, The Netherlands
Tel: +31 638 146 111, E-Mail: yaiza.dronkers@ipnlf.org

WORLD WIDE FUND FOR NATURE – WWF

Buzzi, Alessandro

WWF Mediterranean, Via Po, 25/c, 00198 Roma, Italy
Tel: +39 346 235 7481, Fax: +39 068 413 866, E-Mail: abuzzi@wwfmedpo.org

PRÉSIDENT DU SCRS

Melvin, Gary

SCRS Chairman, St. Andrews Biological Station - Fisheries and Oceans Canada, Department of Fisheries and Oceans, 285 Water Street, St. Andrews, New Brunswick E5B 1B8, Canada
Tel: +1 506 652 95783, E-Mail: gary.d.melvin@gmail.com; gary.melvin@dfo-mpo.gc.ca

EXPERT INVITÉ

Die, David

Research Associate Professor, Cooperative Institute of Marine and Atmospheric Studies, University of Miami, 4600 Rickenbacker Causeway, Miami, Florida 33149, United States
Tel: +1 305 421 4607, E-Mail: ddie@rsmas.miami.edu

Secrétariat de l'ICCAT

C/ Corazón de María 8 – 6th floor, 28002 Madrid – Spain
Tel: +34 91 416 56 00; Fax: +34 91 415 26 12; E-mail: info@iccat.int

Manel, Camille Jean Pierre

Neves dos Santos, Miguel

Ortiz, Mauricio

Cheatle, Jenny

Idrissi, M'Hamed

Parrilla Moruno, Alberto Thais

Campoy, Rebecca

De Andrés, Marisa

Donovan, Karen

García-Orad, María José

Peyre, Christine

Pinet, Dorothée

Peña, Esther

Samedy, Valérie

Vieito, Aldana

INTERPRÈTES DE L'ICCAT

Baena Jiménez, Eva J.

Faillace, Linda

Gelb Cohen, Beth

Herrero Grandgirard, Patricia

Hof, Michelle Renée

Liberas, Christine

Sánchez del Villar, Lucía

Proposition du Japon visant à amender la Rec. 19-02

Lors de la première réunion intersessions de la Sous-commission 1 qui s'est tenue en juillet, le Japon a proposé que la Sous-commission 1 envisage une limitation du nombre d'opérations sous DCP plutôt que la restriction actuelle du nombre de DCP retenus par chaque senneur comme une mesure de gestion des DCP plus directe et plus efficace. Cependant, il est apparu clairement que, indépendamment de l'exigence de déclaration stipulée dans la Rec. 19-02, la plupart des CPC n'ont pas soumis de données historiques permettant au SCRS de réaliser l'analyse nécessaire pour fournir un avis sur les effets sur la conservation de ce nombre maximum d'opérations sous DCP par navire ou par CPC.

Compte tenu de cette situation, bien que l'on puisse soutenir que ces mesures supplémentaires devraient être introduites conformément à l'approche de précaution, il serait réaliste de réexaminer cette question l'année prochaine tout en s'assurant que l'avis scientifique nécessaire sera disponible d'ici là.

En 2021, la Commission devrait décider de ce qui suit :

- À la suite des lettres de rappel du Secrétariat, les CPC devront soumettre les données sur les opérations sous DCP jusqu'en 2020 avant la fin de 2021, ou à une date jugée appropriée par le SCRS.
- En 2022, le SCRS devra analyser les données jusqu'en 2020 et donner à la Commission un avis sur les effets possibles sur la conservation de l'établissement du nombre maximum d'opérations sous DCP.

À cette fin, le Japon propose les amendements suivants à la Rec.19-02 :

Amendements proposés à la Recommandation 19-02

31. *Dans le but d'établir des limites aux opérations sous DCP afin de maintenir les prises de thonidés tropicaux juvéniles à des niveaux soutenable, le SCRS devrait informer la Commission en ~~2021~~ 2022 du nombre maximal d'opérations sous DCP qui devrait être fixé par navire ou par CPC. À l'appui de cette analyse, les CPC disposant de senneurs devront de toute urgence s'engager à déclarer au SCRS, d'ici le [31 juillet 2020 31 décembre 2021], les données historiques requises sur les opérations sous DCP allant jusqu'en 2020. Il sera interdit aux CPC qui ne déclarent pas ces données conformément à ce paragraphe de pêcher sous DCP tant que le SCRS n'aura pas reçu ces données. Les CPC possédant des senneurs sont encouragées à déclarer les données relatives aux opérations sous DCP pour 2021 avant le [31 juillet 2022].*

Remarque : La date limite de déclaration des données devrait être décidée en tenant compte du calendrier de travail du SCRS pour 2022.

Vues de la Corée (Rép.) sur les éléments de la mesure sur les thonidés tropicaux

La Corée (Rép.) souhaite faire connaître sa position sur certains éléments de la mesure relative aux thonidés tropicaux, pour examen lors de la prochaine réunion de la Sous-commission 1 et de la Commission.

A. Limites de capture de thon obèse

- Nous pensons que le point de départ ou la base des futures négociations sur les limites de capture devrait être la Rec. 2016-01 et non la Rec. 2019-02, étant donné que la Rec. 2019-02 est une mesure provisoire.
- La Corée (Rép.) note la prise totale estimée de thon obèse de 59.919 t pour 2020 et soutient le maintien de l'utilisation du TAC de thon obèse de 61.500 t pour 2022, en l'absence de nouvelle recommandation scientifique.
- Les CPC dotées de limites de capture au paragraphe 3 de la Rec. 16-01 ont une longue histoire de pêche au thon obèse et, par conséquent, des limites de capture spécifiques ont été fixées pour eux depuis plus d'une décennie. Aucune limite de capture juridiquement contraignante n'a été appliquée aux autres CPC jusqu'en 2020. Nous pensons que les deux groupes doivent être traités séparément. En ce qui concerne les réductions des limites de capture, nous avons eu l'impression, au paragraphe 4 de la Rec. 19-02, que l'opinion générale de la Commission ou de la Sous-commission 1 était que les grands acteurs devaient réduire davantage, par rapport aux petits acteurs. Veuillez-vous référer au tableau suivant :

CPC	Limites de capture de BET		% de réduction
	Rec. 2016-01	Rec. 2019-02 et 2020-01	
Chine	5.376	4.462	17%
Union européenne	16.989	13.421	21%
Ghana	4.250	3.528	17%
Japon	17.696	13.980	21%
Philippines	286		
Corée	1.486	1.000 (La Corée a volontairement fixé cette limite)	32,7%
Taipei chinois	11.679	9.226	21%

- Sur la base de l'explication ci-dessus, nous pensons qu'une limite de capture spécifique devrait être fixée pour la Corée (Rép.) et que le niveau de réduction devrait être inférieur à celui qui serait appliqué à la Chine ou au Ghana, par exemple. Les Philippines, en tant qu'État côtier en développement dont la limite de capture est très faible, pourraient souhaiter rechercher un arrangement différent.

B. Suivi des captures

- Toutes les CPC devraient soumettre leurs données de capture et d'effort en temps opportun afin que la Commission puisse décider de l'état du stock et prendre les mesures nécessaires sans délai. Nous notons que certaines CPC n'ont pas encore fourni leurs données de capture de thon obèse pour le ou les année(s) récente(s).

C. Gestion des DCP

- La gestion de la pêche sous DCP devrait être encore renforcée sur la base de l'avis scientifique, le cas échéant.

**Déclaration des pays côtiers d'Afrique
(Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Maroc, Sénégal et Afrique du Sud)**

Les États côtiers africains signataires de cette déclaration souhaitent exprimer à la Sous-commission 1 leurs positions communes suivantes :

1. Nous sommes préoccupés par le manque de données et d'informations solides mises à la disposition de la Sous-commission 1 pour soutenir nos négociations et notre prise de décision. Afin d'évaluer l'efficacité des mesures introduites dans la Rec. 19-02, nous demandons des données agrégées et accessibles sur les prises et effort de thon tropical en 2020, les résultats provisoires de l'évaluation du stock de thon obèse et des données pouvant fournir une indication des changements dans l'utilisation des DCP depuis la mise en œuvre de la Rec. 19-02.
2. Jusqu'à ce que la mise à jour les résultats de l'évaluation du stock de thon obèse soit disponible, nous soutenons le maintien du TAC actuel de 61.500 t de thon obèse en 2022.
3. Nous soutenons le résultat provisoire de la première réunion intersessions de la Sous-commission 1 concernant la gestion des DCP, afin de maintenir la fermeture de la pêche sous DCP à trois (03) mois et une limite du nombre de DCP à trois cents (300) par navire.
4. Nous continuons d'exprimer notre préoccupation face au manque de considération accordée à l'ensemble des critères d'allocation énoncés dans la Résolution 15-13 « Résolution de l'ICCAT portant sur les critères pour l'allocation des possibilités de pêche ». Alors qu'un nombre important de critères sont détaillés dans la Rés. 15-13, l'attribution des limites de capture de thon obèse a été presque entièrement basée sur un seul de ces critères, les captures historiques des participants qualifiés (critère A.4), ignorant presque complètement les nombreux critères relatifs au statut des participants qualifiés. Nous maintenons que le non-respect de ces importants critères d'allocation contrevient à nos droits en tant qu'États côtiers en développement, avec une pêche artisanale de subsistance et à petite échelle, compromettant les besoins des communautés de pêcheurs côtiers et leurs moyens de subsistance ainsi que les économies tributaires des ressources thonières tropicales de l'Atlantique exclusivement présentes au large de nos côtes.
Par conséquent nous sommes d'avis que les limites de capture figurant au paragraphe 4 de la Rec. 19-02 devraient être amendées pour mettre en œuvre de manière plus objective l'ensemble des critères d'allocation auxquels les CPC de l'ICCAT se sont engagées dans la Rés. 15-13. Conformément à l'engagement du texte du préambule de la Rec. 19-02, ces limites de capture doivent être révisées pour parvenir à une répartition plus équitable des possibilités de pêche au profit des États côtiers en développement, en particulier ceux d'Afrique encore largement défavorisés par ce système d'allocation.
5. Nous proposons qu'une limite de capacité soit imposée aux navires de soutien à raison de un (01) navire de soutien pour quatre (04) senneurs, à l'exception des flottes de CPC avec seulement un (01) à trois (03) senneurs qui seraient autorisés à disposer d'un (01) navire de soutien pour soutenir leur flotte.
6. Nous demandons également une plus grande reconnaissance de la capacité limitée des administrations des États côtiers en développement et de la nécessité de réduire la charge administrative imposée par les nombreuses obligations et exigences de déclaration de l'ICCAT. Dans cet esprit, nous demandons que les obligations et les exigences de rapport de la Rec. 19-02 soient revues en vue d'identifier celles qui sont nécessaires à la gestion durable des stocks et que les obligations de déclaration qui en découlent ainsi que leur soumission soient rationalisées.
7. Nous continuons d'appuyer la mise en place d'un programme régional d'observateurs faisant appel à des observateurs qualifiés d'États côtiers en développement. Nous demandons des efforts accrus pour soutenir le renforcement des capacités et le transfert de technologie afin de permettre aux États côtiers en développement de contribuer à ce programme et de mettre en œuvre une surveillance électronique et d'autres avancées dans la collecte et la gestion des données.

Déclaration de International Pole and Line Foundation (IPNLF)

L'International Pole and Line Foundation (IPNLF) est préoccupée par le fait que les discussions à venir au sein de l'ICCAT sur l'allocation des possibilités de pêche au thon obèse et les limites de capture qui en découlent, pourraient imposer un fardeau de conservation disproportionné aux pêcheries thonières à faible impact utilisant les méthodes les plus sélectives et durables. Il est essentiel que les droits des pêcheries à petite échelle et des États côtiers soient spécifiquement reconnus et protégés jusqu'à ce que la Rec. 19-02 de l'ICCAT soit davantage améliorée. Les pêches thonières à l'unité (ligne à main, canne à pêche, traîne) soutiennent les moyens de subsistance dans certaines des régions les plus isolées de l'Atlantique et représentent des traditions d'importance culturelle tout en fournissant une source de protéines saines et capturées de manière durable. Le fait que le thon obèse ait été surpêché reste préoccupant et menace la sécurité alimentaire, la résilience des écosystèmes et les moyens de subsistance de toutes les parties prenantes qui dépendent de manière critique de ces pêcheries artisanales.

L'IPNLF accueillerait favorablement l'application d'une approche similaire au principe du « pollueur-payeur ». Après tout, les pêcheries de thon à petite échelle qui utilisent actuellement des engins de pêche responsables dans l'Atlantique ne sont pas en grande mesure responsables de la surpêche des populations de thonidés hautement migratoires et productives. Ces pêches ont tendance à être saisonnières, d'autant plus que les méthodes de pêche sélective « un par un » laissent toujours une partie des bancs sur lesquels elles pêchent afin que de permettre la reproduction. Malgré cela, des régions insulaires comme les Açores, les Canaries et Sainte-Hélène se sont imposées des limites de taille et d'autres restrictions plus importantes que celles définies par l'ICCAT, ce qui témoigne de l'importance cruciale d'une pêche au thon durable pour leurs citoyens et leurs économies nationales. La surpêche par les flottilles industrielles pourrait amener les communautés qui dépendent de ces pêcheries à être à court de solutions.

Il est important, pour le secteur de la pêche artisanale, que le fardeau disproportionné de l'application des limites de capture soit pleinement reconnu. À cet égard, nous demandons instamment que les critères d'allocation de l'ICCAT (Rés. 15-13) soient appliqués de manière appropriée lors de l'élaboration d'une nouvelle approche d'allocation, et que les réductions de capture reflètent les dommages causés par les différents secteurs de la flottille thonière de l'Atlantique. Cette approche serait conforme à de nombreux accords et instruments internationaux visant à promouvoir un monde équitable et juste (par exemple, la Résolution 15-13 de l'ICCAT, les objectifs de développement durable de l'ONU, les directives de la FAO sur le SSF).

En ce qui concerne la négociation d'un nouveau TAC basé sur le dernier avis scientifique du SCRS, nous aimerions voir la mise en œuvre d'un plan de rétablissement prévoyant une probabilité de réussite supérieure aux 50 % actuels et un délai de rétablissement le plus court possible. En ce qui concerne l'ensemble plus large de mesures visant à soutenir le respect du TAC et le rétablissement du thon obèse, l'IPNLF est très préoccupée par le fait que la prise de décision sera encore retardée par le manque de données utiles sur la prise et l'effort en 2020, et par le manque de preuves que la fermeture de la pêche sous DCP a été mise en œuvre depuis 2020. Les lacunes actuelles en matière d'information pour éclairer la prise de décision doivent être comblées impérieusement afin de garantir que les progrès nécessaires puissent être réalisés avant la réunion annuelle.

Déclaration de l'Organisation pour la promotion d'une pêche thonière responsable (OPRT)

1. L'OPRT est une ONG internationale dont les membres sont impliqués dans la production, la distribution et la consommation de thon sashimi dans le monde. Nous souhaitons faire la déclaration suivante à cette réunion intersessions de la Sous-commission 1.
2. Le thon obèse est une espèce importante en tant que thon sashimi et son utilisation durable est d'une importance vitale pour les membres de l'OPRT. Nous sommes extrêmement préoccupés par la détérioration de l'état du stock de thon obèse dans l'océan Atlantique. L'OPRT a adopté lors de son assemblée générale de juin dernier la *Résolution incitant au rétablissement des stocks de thon obèse* qui a été diffusée aux membres de l'ICCAT par le biais de la circulaire n°5010/2021.
3. Il ne fait aucun doute que la principale raison de ce mauvais état des stocks est l'augmentation des captures de juvéniles de thon obèse par la pêcherie sous DCP des senneurs. La réduction des juvéniles dans les opérations de DCP conduira à une production maximale équilibrée (PME) plus élevée du stock de thon obèse et à un total admissible des captures (TAC) plus élevé, ce qui sera positif pour l'ICCAT.
4. Nous reconnaissons que des discussions ont eu lieu sur le renforcement éventuel des mesures de gestion des DCP au cours de la dernière réunion intersession de la Sous-commission 1. Il est regrettable que le SCRS n'ait pas pu compléter son analyse en raison du manque de données à soumettre par les pays pratiquant la pêche à la senne. Par conséquent, le SCRS n'a pas été en mesure de fournir un avis scientifique sur les limitations des opérations sous DCP comme l'une des nouvelles mesures de gestion possibles pour les opérations sous DCP. La discussion sur les mesures de gestion des DCP se poursuivra lors de la présente réunion intersessions de la Sous-commission 1. L'ICCAT devrait introduire sans délai des mesures de gestion des DCP plus efficaces afin de rétablir le stock de thon obèse.
5. Certains membres de l'ICCAT affirment que la pêche à la palangre est en partie responsable du mauvais état du stock de thon obèse. Cependant, les pêcheurs à la palangre ont déjà fait de grands efforts, comme un programme à grande échelle pour réduire le nombre de palangriers et des efforts pour limiter l'augmentation du nombre de navires pêchant à la palangre. En outre, les palangriers capturent des thons obèses de bien plus grande taille que le senneur opérant sous DCP. Cela signifie que l'impact relatif de la capture d'une tonne métrique de thon obèse est beaucoup plus élevé pour les senneurs que pour les palangriers.
6. Nous espérons que cette année, l'ICCAT adoptera des mesures efficaces et équitables en vue du rétablissement du stock de thon obèse, en tenant compte de ces points.